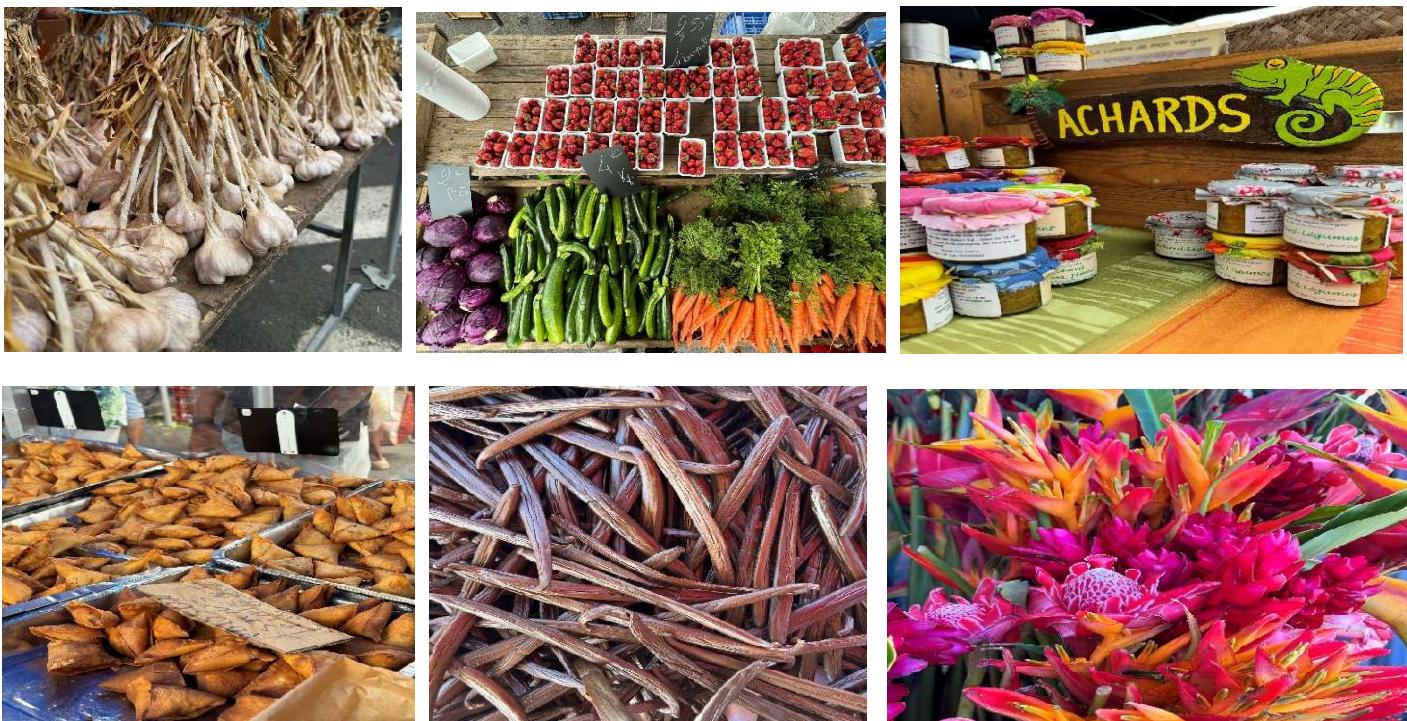




LES MARCHES DE PLEIN AIR DE SAINT PIERRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Source : SPL OPUS – Direction Générale
Avril 2025

SOMMAIRE

I - Propos introductifs

II - Les faits marquants

III - Le contrat de prestations intégrées et gouvernance

IV – La Gouvernance

V - Présentation des marchés (*données d'activité*)

- Le marché forain de la Ravine Blanche
- Le marché aux fleurs
- Le marché alimentaire de la ravine des cabris

VI - Effectifs et qualification du personnel

VII - Aménagements effectués

VIII- Communication et promotion des marchés de plein air

IX - Perspectives 2025

X - Compte rendu financier 2024

- Le résultat d'exploitation
- Conclusion

XI - ANNEXES

- Extrait du registre du commerce et des sociétés
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle

I -PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2024 marque le quatrième exercice d'activité des marchés de plein air confiés par la Ville de Saint-Pierre à la SPL OPUS, dans le cadre du contrat de prestations intégrées signé en décembre 2020.

Cet exercice reste influencé par un contexte économique tendu, bien que l'inflation, établie à +2 % selon l'INSEE, soit en léger recul par rapport à 2023.

Le présent rapport d'activité retrace de manière qualitative et financière l'évolution de la gestion des marchés de plein air assurée par la SPL OPUS. Pour la première fois depuis le début du contrat, l'année 2024 se clôture sur un résultat positif de 35 759 €, marquant ainsi un retour à l'équilibre après trois exercices consécutifs en déficit.

Ce redressement s'explique principalement par :

- La renégociation des conditions financières du contrat avec la Ville de Saint-Pierre, effective au 1er janvier 2024, ayant abouti à un avenant fixant la rémunération de la SPL OPUS à 80 % des redevances totales perçues.
- Une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement liées au contrat, tout en assurant la pleine réalisation des objectifs qui y sont attachés.

Dans la continuité de sa stratégie en faveur d'un développement durable, la SPL OPUS a également poursuivi son engagement pour un "marché zéro déchet" en lançant une étude de caractérisation des biodéchets.

Enfin, l'année 2024 a vu la relance de la Commission consultative des marchés de plein air de Saint-Pierre, à la suite de la réélection de ses membres. Cette instance constitue un espace de dialogue essentiel entre la Ville, les forains et les commerçants ambulants, permettant d'aborder collectivement l'ensemble des sujets et préoccupations relatifs à l'organisation des marchés.

II - FAITS MARQUANTS 2024

FONCTIONNEL

FINANCIER

- Lancement d'une étude de caractérisation des biodéchets
- Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris toujours en perte d'engouement
- Relance de la commission consultative des marchés de plein air

- Maintien des redevances tarifaires sur l'exercice 2024
- Renégociation des conditions financières du contrat
- Un retour à l'équilibre du contrat au terme de 3 années déficitaires
- L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des droits de places (LOGITUD)

III – LE CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES



La Ville de Saint-Pierre et la SPL OPUS ont signé le contrat de prestations intégrées le 21 décembre 2020. Le contrat prévoyait un transfert des activités des marchés de plein air au 1^{er} janvier 2021. Le démarrage effectif est finalement intervenu au 1^{er} mars 2021.

En application de l'article 1.2 du contrat de prestations intégrées, le délégataire a pour missions :

- « *D'assurer l'organisation et la gestion des marchés confiés* »
- *D'exploiter les aménagements et de gérer les missions confiées dans le strict respect des principes fondamentaux énoncés au contrat portant sur : la continuité, la régularité et la qualité du service public ; l'égalité des usagers devant le service public, le respect des caractères de l'occupation du domaine public, l'équilibre financier de l'exploitation* »

Le présent rapport est remis à l'Autorité Municipale en application des dispositions de l'article 5.2 du contrat de prestations intégrées et comprend :

- Un rapport d'activité comportant une analyse de la qualité du service et relatant les perspectives et projets pour l'amélioration des marchés
- Un compte-rendu financier précisant le montant total des recettes, distinguant le montant des redevances payées par les forains et la rémunération du délégataire, et le montant des charges liées à l'exploitation

Au 1^{er} janvier 2024, un avenant a été conclu entre la Ville de Saint-Pierre et la SPL OPUS, portant la rémunération du délégataire à hauteur de 80 % des redevances annuelles collectées.

IV – LA GOUVERNANCE

❖ La Ville de Saint-Pierre

La Ville, représentée par le Maire garde l'autorité décisionnelle et de police des différents marchés de la Ville.

❖ La SPL OPUS

Société Publique Locale, la SPL OPUS a été créé en 2016 à l'initiative des Communes de Saint-Pierre, de Saint-Louis et de la CIVIS. Elle exerce son activité exclusivement sur les territoires de ses actionnaires et est présidée par un Conseil d'Administration, composé de 6 membres élus, dont le Président Directeur Général est M. Stephen BELLON. Elle exerce ses compétences dans les domaines suivants :

- La gestion, l'exploitation et l'entretien du stationnement payant
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des parcs relais
- L'acquisition, la construction, la gestion et l'exploitation des sanitaires publics
- L'acquisition, la gestion et l'entretien du mobilier urbain
- L'acquisition et la location de parcelles privées ou de parkings privés en sous terrain ou en surface
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des infrastructures portuaires, d'abris-côtiers et leurs abords
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des halles et des marchés de plein air et de leurs abords
- La gestion, l'exploitation et l'entretien des zones d'activités et espaces économiques

❖ La Commission Consultative des Marchés de Plein Air

Une Commission Consultative des marchés de plein air a été installée par la Ville – arrêté n°2020-4809, dont le rôle est d'émettre des avis relatifs au fonctionnement des marchés et de prévenir les conflits pouvant se produire dans l'application du règlement ou des litiges entre forains.

Elle est également chargée d'émettre des avis sur l'établissement et modification des lieux de marchés, la révision des tarifications de droits de place, révision et modification du règlement intérieur. La SPL OPUS a informé la Ville des difficultés à réunir cette instance et de la nécessité d'en redéfinir la composition. Un nouvel arrêté est entré en vigueur le 15 mars 2024 pour modifier la composition des membres de la commission consultative des marchés de plein air de Saint-Pierre.

Au cours de l'exercice 2024, 2 commissions se sont tenues, avec à l'ordre du jour les points suivants :

Commission du 16 avril 2024 :

1. Installation des nouveaux membres de la Commission consultative
2. Rappel du règlement intérieur des marchés de plein air de Saint-Pierre
3. Gestion des déchets : lancement d'un diagnostic d'élimination et de gestion du tri
4. Attribution d'emplacements
5. Projet de nouvelle cartographie du marché forain de la Ravine Blanche
6. Marché forain de la ravine des cabris : point d'étape sur la fréquentation du marché
7. Autres : questions relatives à l'organisation d'évènements sur le site Salahin
8. Questions diverses

Commission du 03 décembre 2024 :

1. Présentation du rapport d'activité 2023 des marchés de plein air
2. Tarifs 2025 des marchés de plein air et présentation de la nouvelle cartographie définitive du marché forain de la ravine blanche
3. Relevé des assiduités 2024 : forains fixes et occasionnels
4. Restitution de l'étude diagnostic de gestion des déchets du marché forain de la ravine blanche
5. Questions diverses

V - Présentation des marchés

Les différents marchés

La SPL OPUS assure l'organisation, la gestion et l'exploitation de 3 marchés :

- Le marché forain hebdomadaire de la Ravine Blanche
- Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris
- Le marché aux fleurs hebdomadaire sur la place du marché couvert au centre-ville

Localisation

Les périmètres mis à disposition par la Ville pour le fonctionnement des différents marchés sont les suivants :

➤ Le marché forain de la Ravine Blanche :

Boulevard Hubert Delisle dans sa portion comprise entre la rue Luthuli et le Rue Luc Donat.
L'espace Salahin de la Ravine Blanche situé entre le boulevard Hubert Delisle et l'océan

➤ Le marché alimentaire de la Ravine des Cabris :

Parking situé rue Général de Gaulle à côté du collège de la Ravine des Cabris

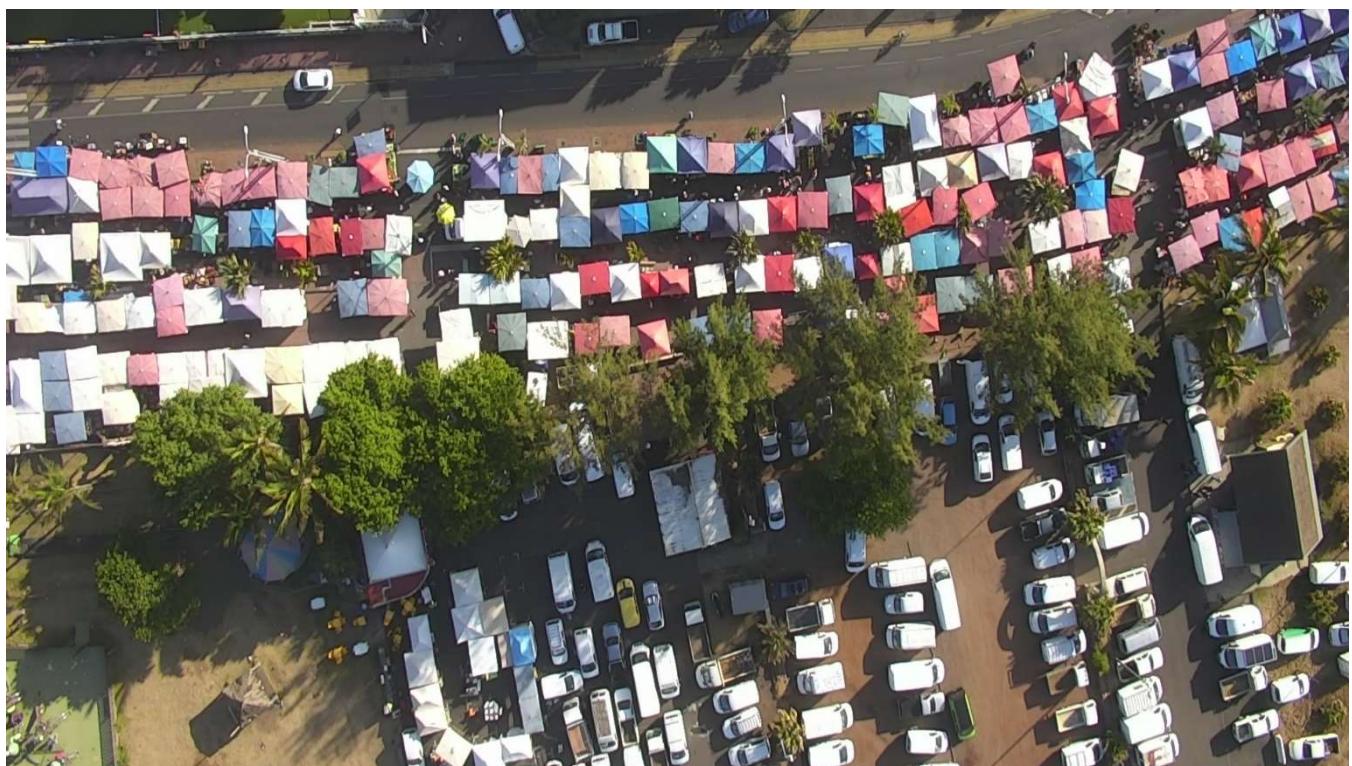
➤ Le marché aux fleurs

Placette située sur le parking dans l'angle des rues Isautier et four à chaux

Typologie des marchés

MARCHE MARCHE FORAIN	MARCHE AUX FLEURS	MARCHE DE LA RAVINE DES CABRIS	
SECTEUR D'ACTIVITE	Agroalimentaire Artisanat	Marché 100 % producteurs, dédié à la vente de fleurs, plantes vertes et ornementales.	Alimentaire

LE MARCHE FORAIN DE LA RAVINE BLANCHE



A) DONNEES GENERALES

Localisation, jour et heures de marché :

Le marché forain se déroule chaque samedi de 5h à 12h00 sur le boulevard Hubert Delisle entre les rues Luc Donat et Luthuli. Pour permettre l'accueil du public, plusieurs parkings jouxtent le marché forain.

Nombre d'emplacements disponibles sur le marché

En 2024, le marché comptait environ 560 emplacements dédiés aux forains. La répartition des emplacements est organisée par catégories de surfaces et synthétisées au tableau ci-après :

Surface	Nombres
2 ml	24
3 ml	464
4 ml	62
Associatif	10

En décembre 2024, la SPL OPUS a procédé à l'actualisation de la cartographie afin de répertorier au mieux le nombre d'emplacements réellement exploitables. Cette orientation a été validée par décision n° 36/1782 du Conseil Municipal du 16 décembre 2024. La nouvelle cartographie comptabilise un total de 510 places, et s'établit à compter du 1^{er} janvier 2025, par allée et métrage ainsi qu'il suit :

Allée	2M	3M	4M	R<5M	R>5M	Total
Allée A		91		1		92
Allée B	1	90		1	1	93
Allée C	8	42	32	2		84
Allée D	3	63	27		1	94
Allée E		34				34
Allée F	2	38				40
Allée G		13				13
Allée H		13				13
Allée I		13				13
Allée J		10				10
Allée L		3				3
Allée M		21				21
Total Global	14	431	59	4	2	510

Tarifs et droits de places :

Les tarifs pour l'année 2024 ont été maintenus et n'ont pas fait l'objet d'une réactualisation.

ABONNÉS		
EMPLACEMENT	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	40 €	120 €
3 ml	55 €	165 €

4 ml	75 €	225 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	100 €	300 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	160 €	480 €

SAISONNIERS			
EMPLACEMENT	JOURNALIER	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	10 €	43 €	129 €
3 ml	15 €	65 €	195 €
4 ml	20 €	87 €	261 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	27 €	117 €	351 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	41 €	177 €	531 €

OCCASIONNELS	
EMPLACEMENT	JOURNALIER
2 ml	10 €
3 ml	15 €
4 ml	20 €
Camions ou remorques inférieur à 5 mètres	27 €
Camions ou remorques supérieur à 5 mètres	41 €

▣ **Nombre d'emplacement attribué en 2024**
Commission du 16 avril 2024 :

	Zone Agricole	Zone Artisanale
Attribution	14	17
Déplacements		10
Refus	1	2

Commission du 03 décembre 2024

	Zone Agricole
Retraits	6
Attribution	6
Refus	0

▣ **Nombre de sanctions/exclusions**

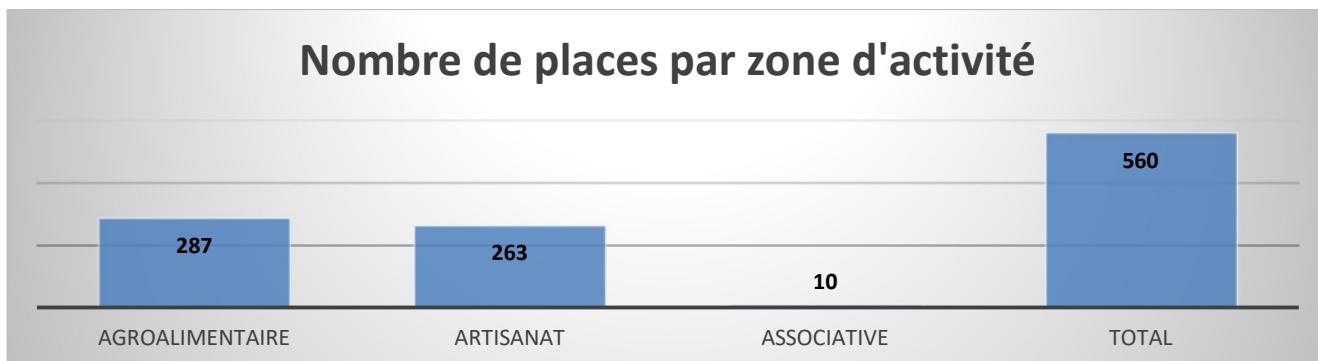
En 2024, une (1) mesure d'exclusion a été prononcée pour entrave aux dispositions du règlement intérieur des marchés de plein air.

✚ Nombre d'abonnés recensés en 2024

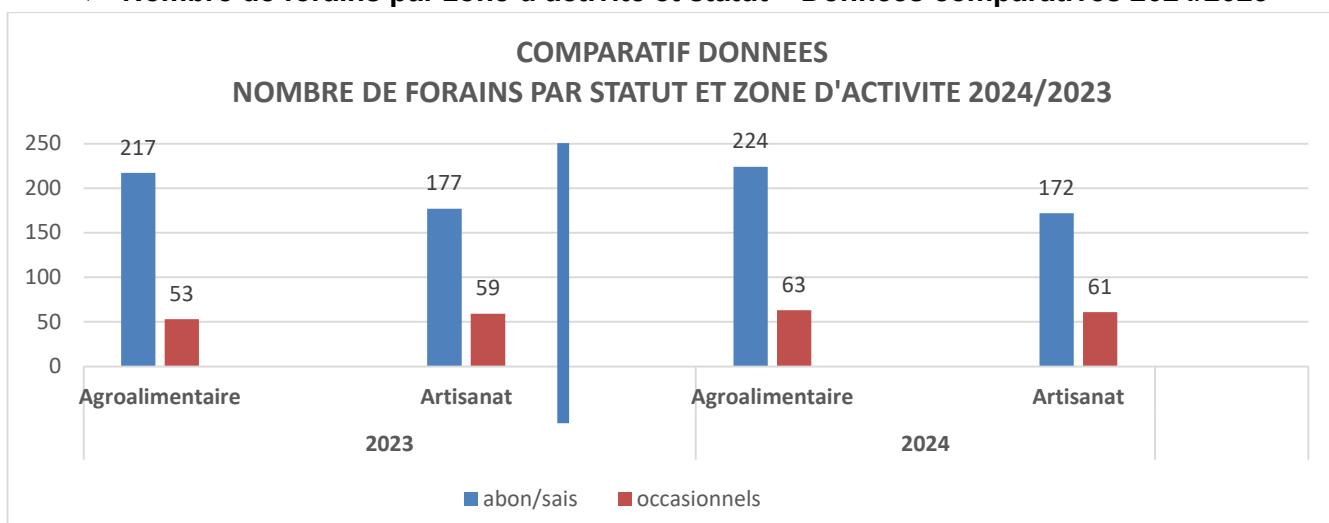
Au 31 décembre 2024, on comptabilisait 78 forains ayant souscrit à une formule abonnement, pour l'intégralité en abonnement mensuel. Un chiffre légèrement inférieur à 2023, où l'on recensait 85 forains.

✚ Organisation du marché forain par zone d'activité

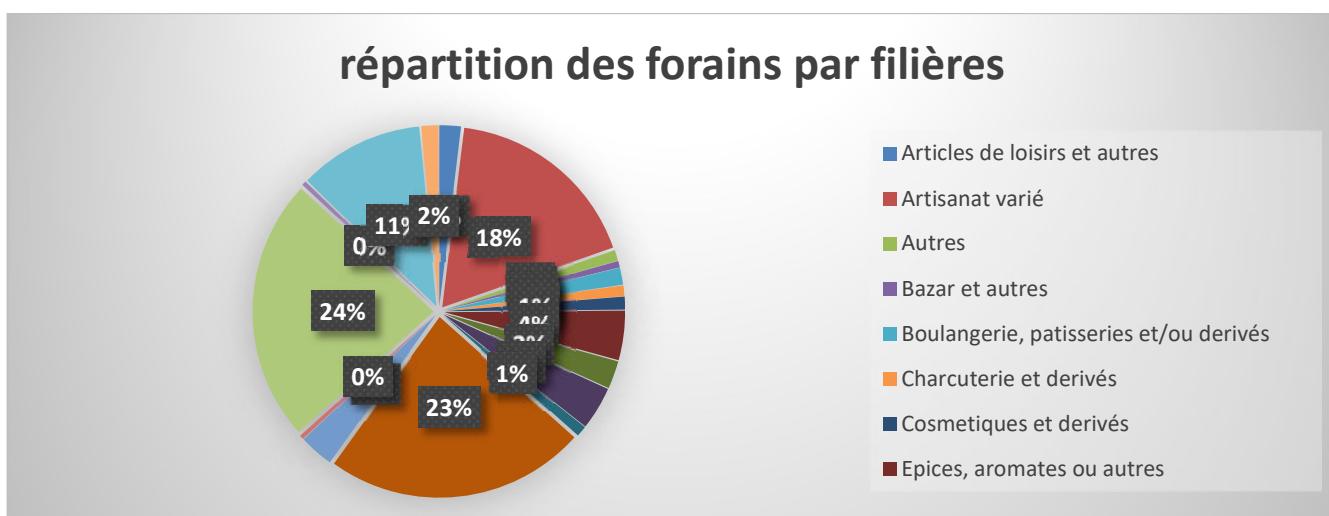
Le découpage sectoriel du marché forain est établi en 3 zones d'activités principales :



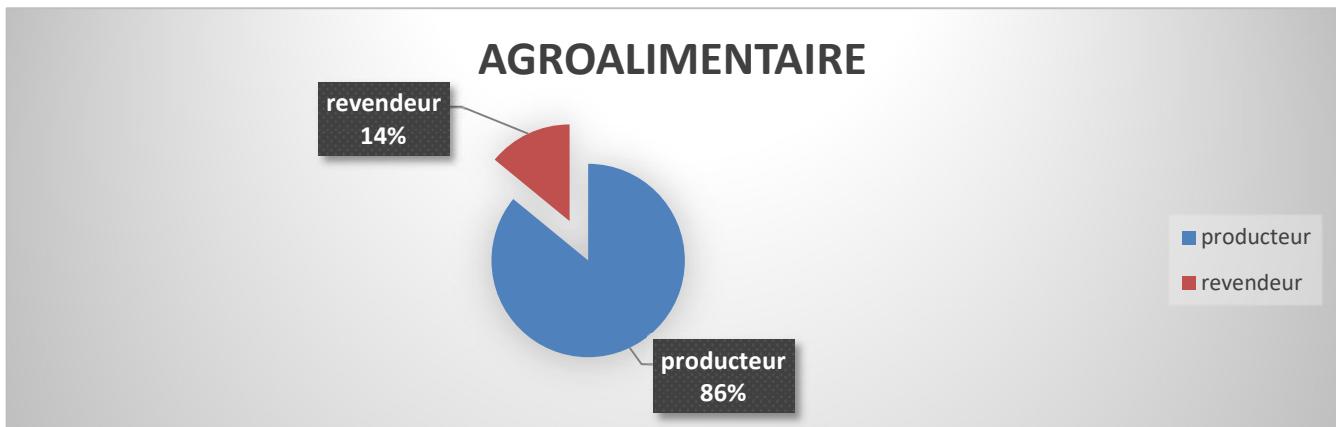
✚ Nombre de forains par zone d'activité et statut – Données comparatives 2024/2023



✚ Répartition des forains par filières métiers représentées



Part forains producteurs et revendeurs en agroalimentaire



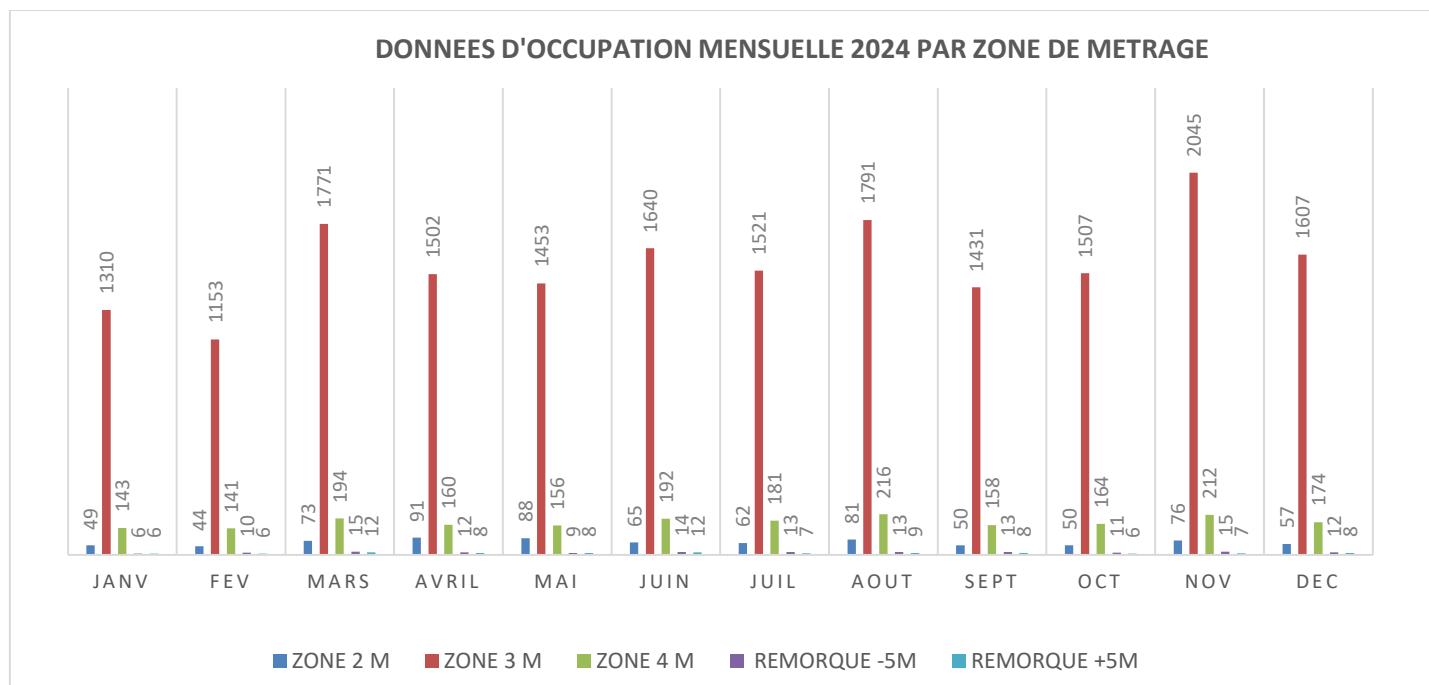
COMMENTAIRES :

Le nombre total de forains répertoriés a connu une sensible progression entre 2023 et 2024.

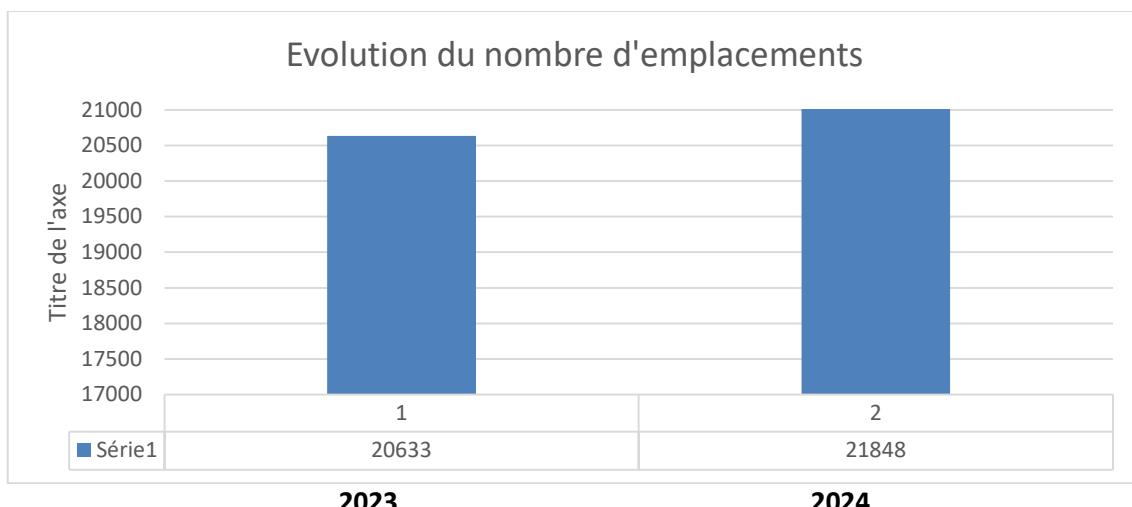
Globalement, le nombre d'emplacement est proportionnellement équilibré entre les zones agricole et artisanale. Le marché est diversifié avec une large gamme de filières représentées ; la vente de fruits et légumes reste néanmoins prépondérante.

B) DONNEES D'OCCUPATION

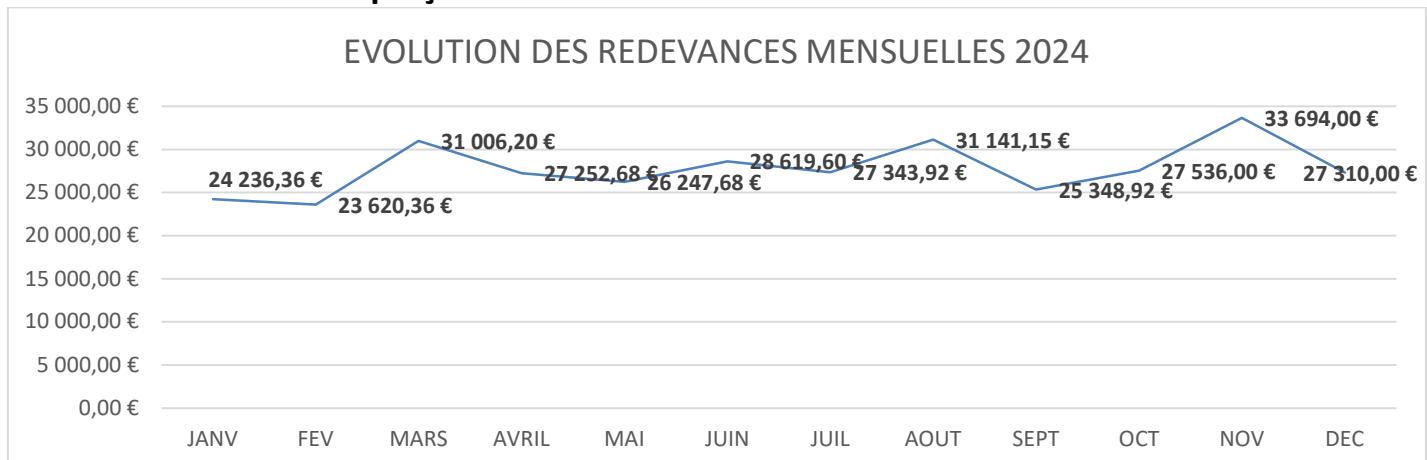
Relevé d'occupation du marché pour l'année 2024 (en nombre d'emplacements)



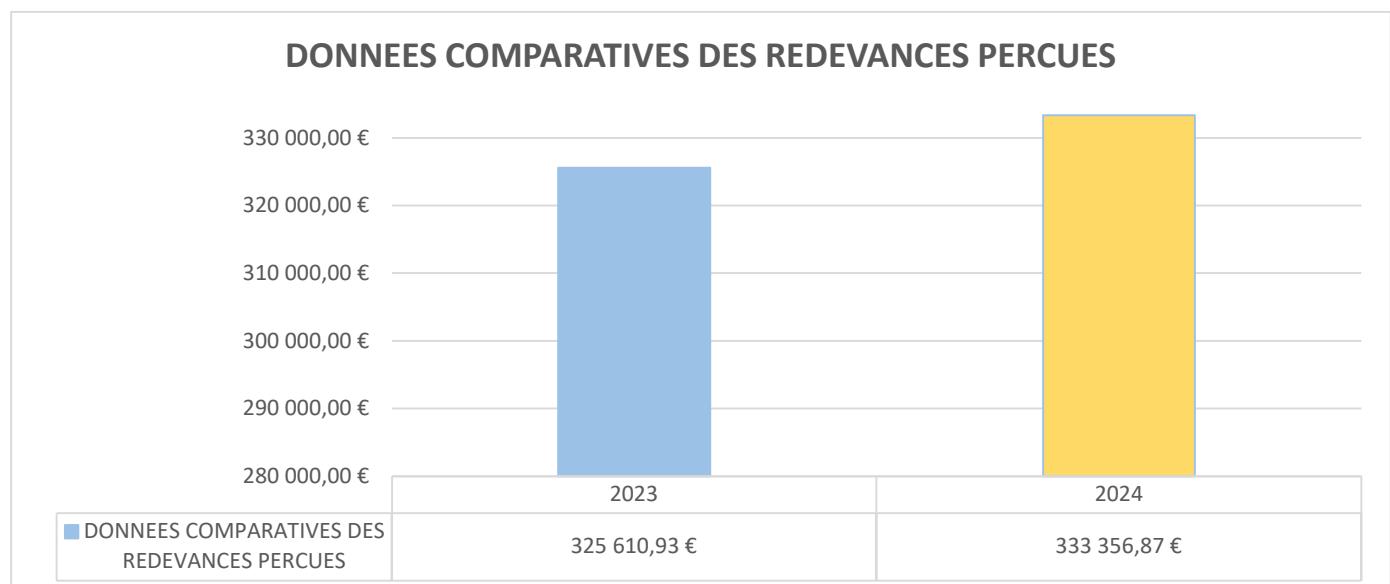
📊 Données d'occupations annuelles comparatives - 2024 VS 203

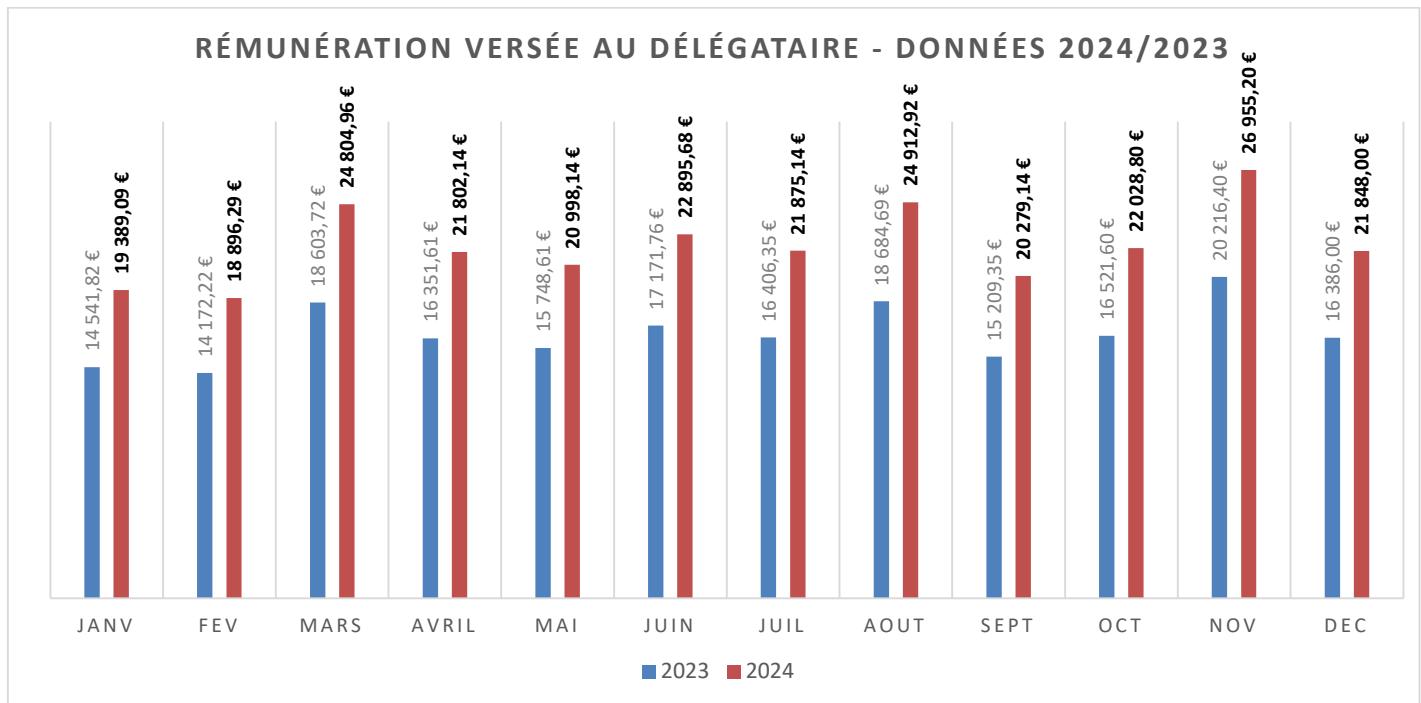


📊 Redevances perçues en 2023



📊 Données comparatives des redevances perçues 2023 vs 2024





COMMENTAIRE :

Les données d'occupation relevées connaissent une hausse pour l'exercice passé sous revue, soit 21 848 occupations annuelles recensées en 2024 contre 20 633 en 2023. Le total des redevances encaissées en 2024 est de 333 356 € contre 325 610 € en 2023.

La rémunération versée au déléataire connaît une augmentation logique du fait de la révision des conditions financières du contrat, intervenue au 1^{er} janvier 2024, portant le pourcentage de la rémunération à la SPL OPUS de 60 % à 80 % du total annuel des redevances collectées.

Sur l'exercice 2024, le marché reste par ailleurs impacté par la tenue d'évènements sur le site Salahin :

- Festival SAKIFO
- Manifestation FESTIPARK

Le marché aux fleurs



C) DONNEES GENERALES

📍 Localisation, jour et heures de marché

Le marché aux fleurs se déroulent chaque mercredi de 6h à 11h sur la placette située sur le parking dans l'angle des rues Isautier et four à chaux. Il s'agit d'un marché 100 % producteurs, dédié à la vente de fleurs, plantes vertes et ornementales.

📍 Nombre d'emplacements

Le marché aux fleurs compte une vingtaine d'emplacements de 9 m².

📍 Tarifs des droits de place :

Le tarif des droits de place est fixé au prix journalier 15 € les 9 m², arrêté par délibération du Conseil Municipal.

📍 Nombre d'abonnements souscrits

Le principe de l'abonnement ne s'applique pas au marché aux fleurs compte tenu de sa faible capacité.

📍 Nombre de forains en 2024

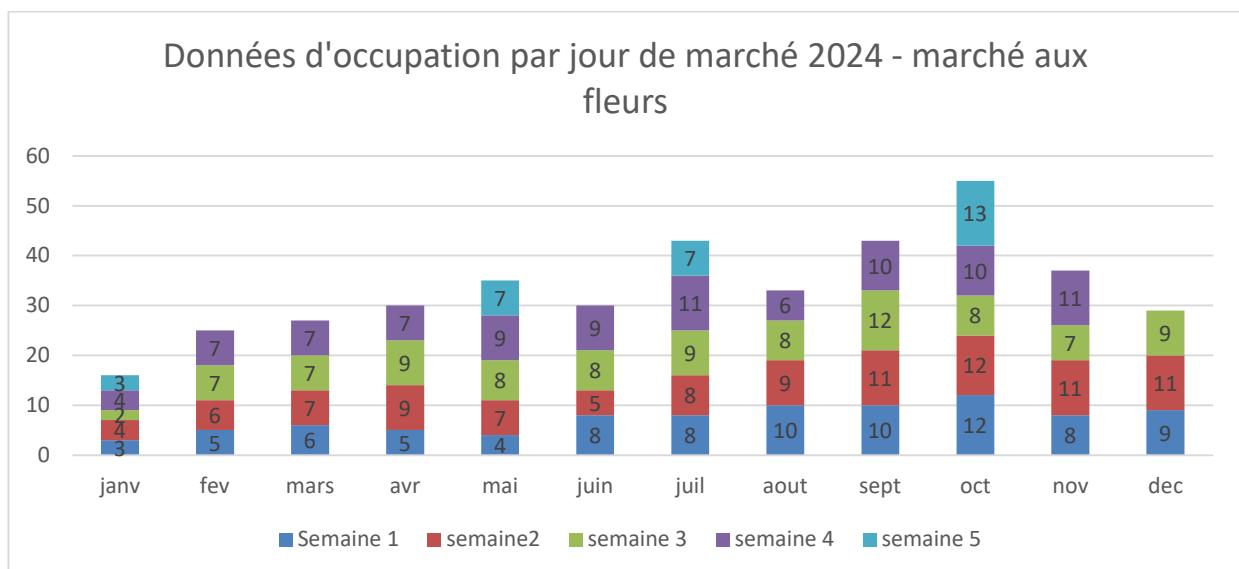
Il n'y a pas eu de variation significative du nombre de forains en 2024. Les chiffres répertoriés restent quasi identiques.

📍 Organisation du marché forain par zone d'activité

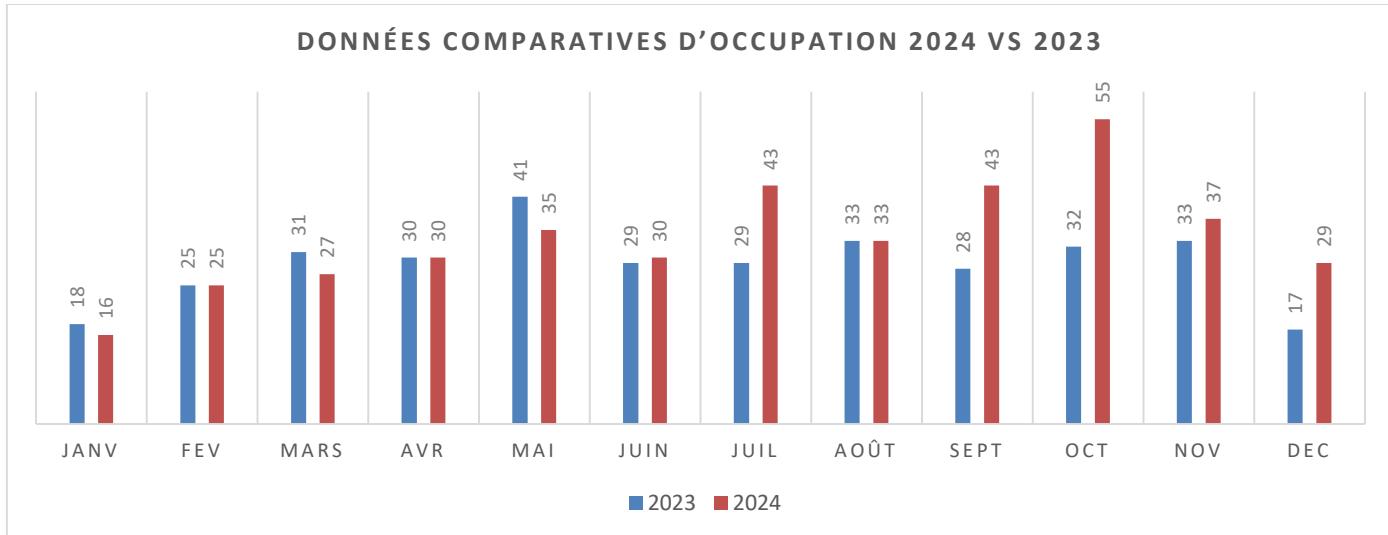
Le marché aux fleurs est dédié à une activité unique de production de plantes/fleurs et ne fait donc pas l'objet d'un découpage sectoriel.

D) DONNEES D'OCCUPATION

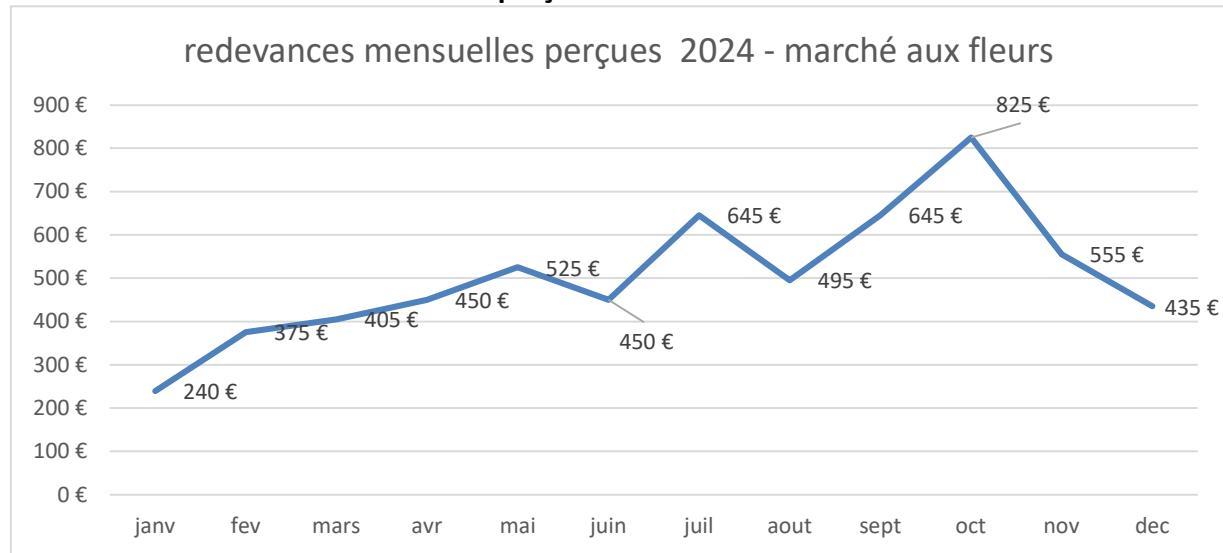
📍 Relevé d'occupation par jour de marché en 2024



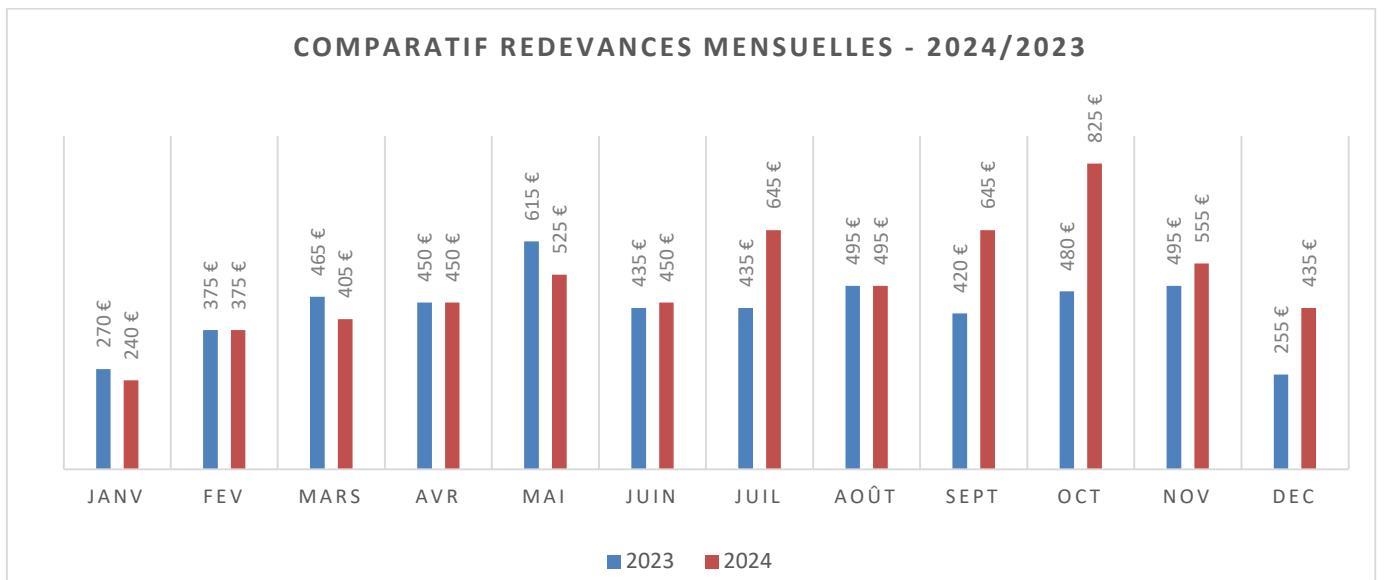
Données comparatives en nombre d'occupation - 2024 VS 2023



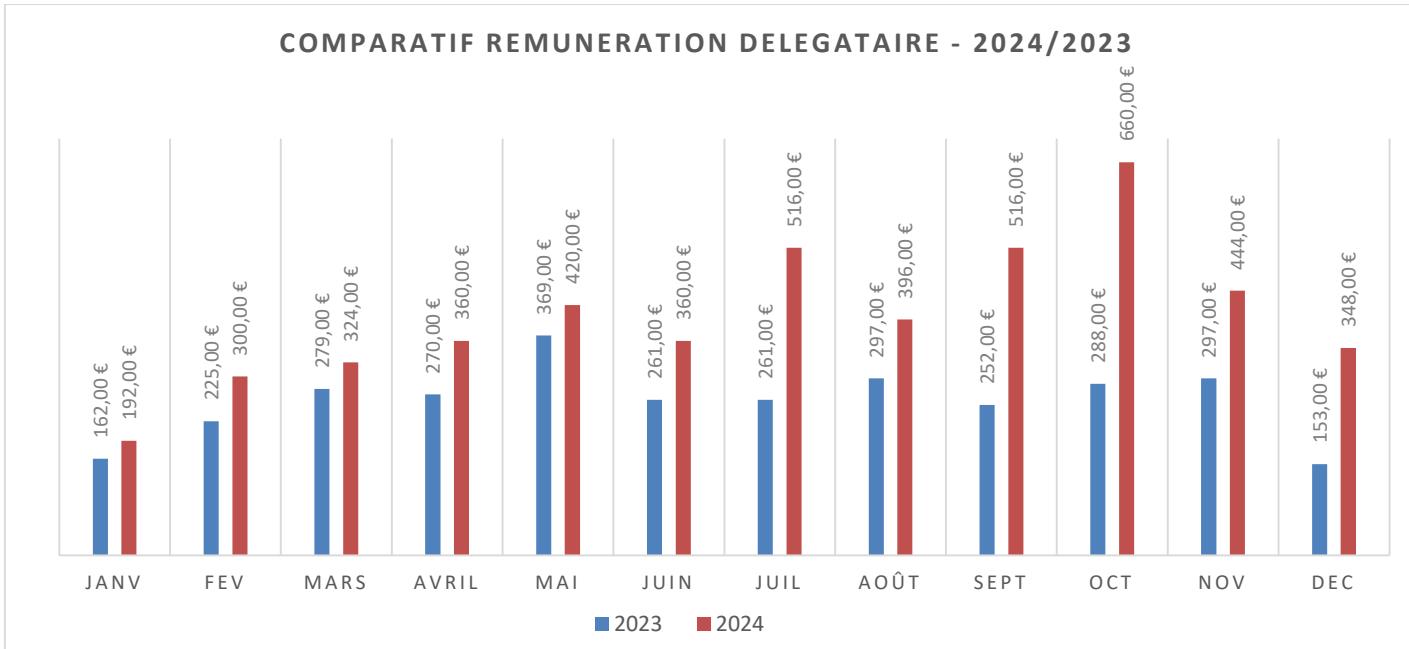
Evolution mensuelle des redevances perçues en 2024



Données comparatives des redevances perçues - 2024/2023



Données comparatives part versée au délégué 2024/2023



COMMENTAIRE :

Les redevances totales perçues sur le marché aux fleurs augmentent légèrement passant à 6045 € contre 5190 € en 2023. La rémunération du délégué sur l'exercice est de 3627 €. Elle évolue d'une part sous l'effet de la révision des conditions tarifaires du contrat et de la fréquentation du marché aux fleurs. A noter que le 25 décembre, jour férié, étant intervenu un mercredi, le marché aux fleurs ne s'est pas tenu à cette date.

Le marché de la Ravine des Cabris



E) DONNEES GENERALES

Localisation, jour et heures de marché

Le marché de la Ravine des Cabris a démarré le 12 octobre 2022 à raison d'un mercredi par mois. Il se déroule sur la place du parking du général de gaulle sur les créneaux horaires 16h00 – 20h00.

Depuis le mois de décembre 2022, et sur demande des forains, sa périodicité a été étendue à 2 mercredis par mois.

Nombre d'emplacements

Le marché alimentaire compte environ une cinquantaine de places.

Tarifs des droits de place :

Le tarif des droits de place est fixé suivant délibération du Conseil Municipal, comme suit :

3 mètres x 3 mètres	Camion remorque inférieur à 5 mètres linéaires	Camion remorque supérieur à 5 mètres linéaires
15,00 €	27,00 €	41,00 €

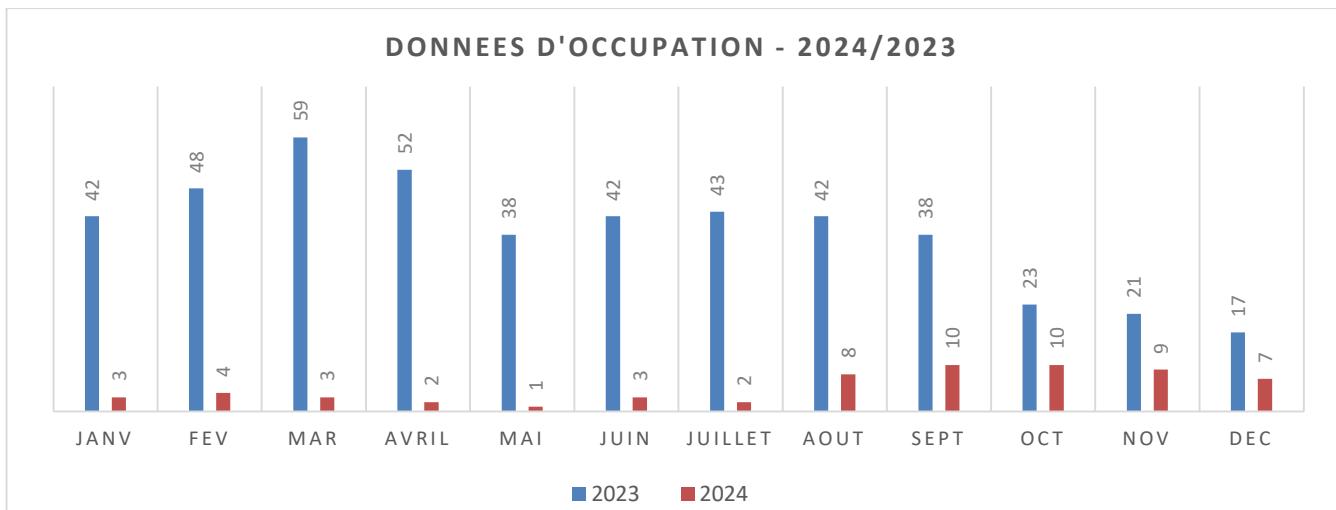
Organisation du marché forain par zone d'activité

Le marché est essentiellement un marché alimentaire :

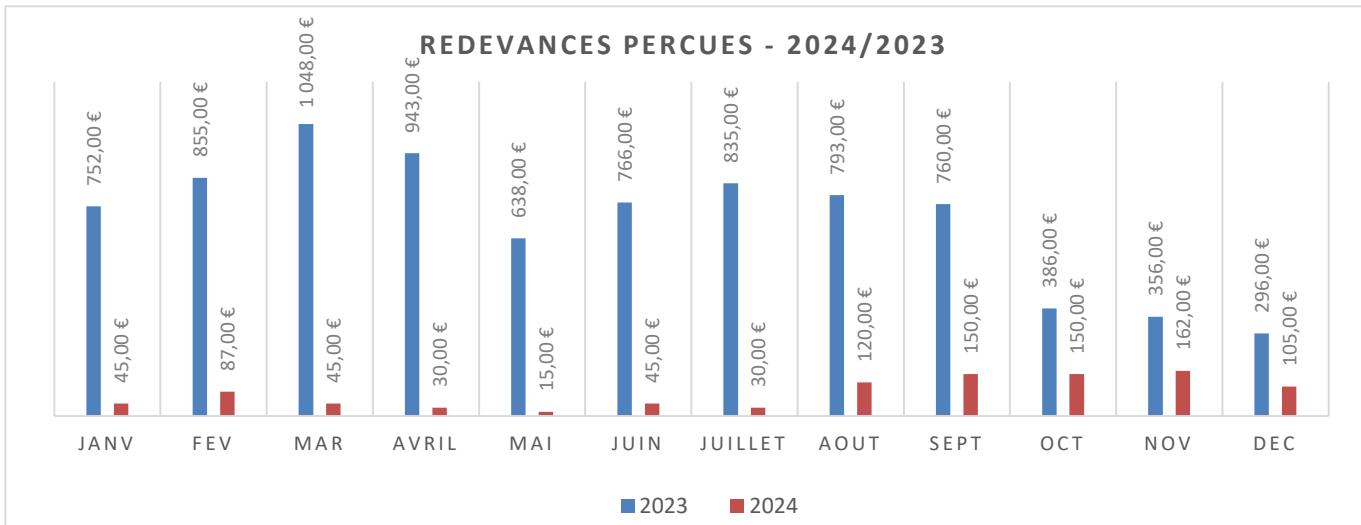
- ventes de légumes frais
- vente de pâtisseries
- plats cuisinés
- spécialités locales : samoussas, bonbons piments, piments farcis...
- épices et aromates
- glaces artisanales
- sirop, confitures,
- rôtisserie
- charcuterie et viandes fraîches

F) DONNEES D'ACTIVITE

Relevé occupations annuelles – Données comparatives 2024/2023

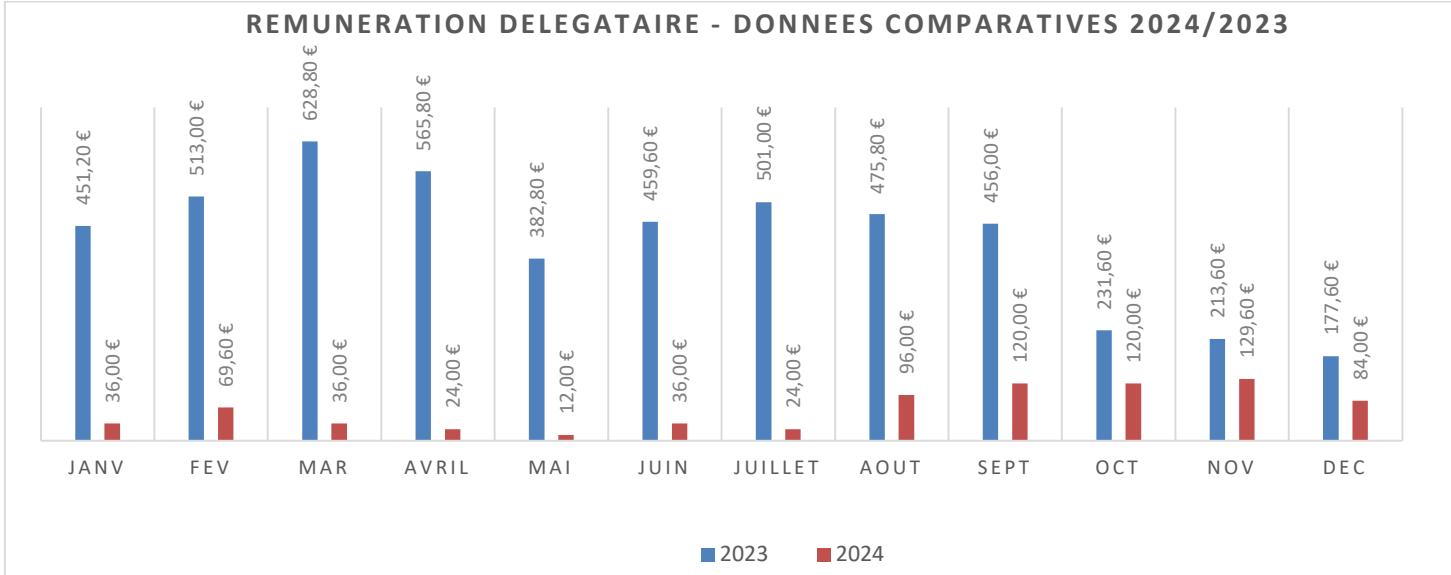


Redevance annuelles perçues - Données comparatives 2024/2023



Part versée au déléataire

REMUNERATION DELEGATAIRE - DONNEES COMPARATIVES 2024/2023



COMMENTAIRES

L'implantation du marché de la Ravine des Cabris, inscrite comme une clause obligatoire dans le cadre du contrat de prestations de services intégrées, répondait à une attente forte de la population.

Le lancement du marché a connu un engouement significatif, notamment lors des premiers mercredis, entraînant rapidement le passage à une fréquence bimensuelle.

Cependant, à partir de décembre 2022, une baisse progressive de la fréquentation a été observée, une tendance qui s'est malheureusement confirmée tout au long de l'année 2023 et s'est accentuée en 2024. Les chiffres de cette dernière année témoignent d'une diminution importante de l'activité : les redevances perçues se sont élevées à 1011 €, contre 8 428 € en 2023, et la rémunération versée à la SPL OPUS est passée à 787,20 €, contre 5 056 € l'année précédente.

Ce constat met en évidence une perte d'attractivité évidente du marché, qui ne permet plus de à ce jour de couvrir les charges fixes liées à son organisation.

Dans ce contexte, la SPL OPUS sollicitera la Ville afin de définir une position claire quant au maintien ou non de ce marché, le cas échéant une éventuelle délocalisation ou une reconfiguration de l'offre pour mieux répondre aux attentes du public.

VI - Effectifs et qualification du personnel

Liste du personnel affecté :

Le service s'organise comme suit :

- 1 régisseur placier – responsable de service à 100 % de temps
- 1 régisseur placier suppléant à 30 % de temps
- 1 agent en alternance jusqu'à fin juin 2024 affecté à des tâches administratives
- 1 alternant en marketing digital à mi-temps
- De 4 mandataires placiers intervenant à tour de rôle sur le calendrier annuel
- De 2 agents à temps partiel pour la tenue des barrières

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les frais de rémunération directement supportés par la SPL OPUS et se décomposent comme suit :

- des salaires annuels versés aux personnels de la SPL OPUS intégrant le paiement des heures supplémentaires des équipes à mobiliser (travail en horaire décalé, horaire de matinal et/ou de nuit, jour férié etc..)
- des primes annuelles versées aux agents
- des charges et cotisations salariales

Frais de structure

Les frais de siège (ou frais de structure) sont les frais généraux d'administration et de direction générale engagés par la SPL OPUS pour les besoins de l'ensemble des contrats dont elle a la gestion. En traitement comptable, les frais de structure/siège sont comptabilisées à la section « Autres Achats et Charges Externes ».

VII - Aménagements effectués

La Ville a procédé en 2024 à la pose de 8 nouvelles bornes électriques et à des travaux de remplacement du disjoncteur général de protection sur le marché.

La SPL OPUS a également relancé la Collectivité sur les travaux d'enrobé attendus pour la placette.

VIII- Communication et promotion des marchés de plein air

Gestion du site internet

Depuis son déploiement en août 2021, le site internet est essentiellement utilisé par les usagers pour des recherches d'informations sur les manifestations impactant le marché forain ou encore pour les pré-demandes d'occupation pouvant être saisies en ligne.

Page Facebook

Les réseaux sociaux sont devenus un moyen de communication incontournable. La page Facebook dédiée aux marchés a été renforcée. Des publications sont faites afin d'informer les professionnels et la population sur la tenue d'évènements et les dates de marchés. Les usagers ont également la possibilité de solliciter des informations en temps réel par Messenger, qui portent en grande partie sur des demandes de dossiers ou encore d'horaires d'ouverture ou de maintien des marchés se chevauchant sur d'autres manifestations.

La page Facebook est également l'occasion de mettre à l'honneur les forains et faire connaitre leurs produits et activités.

This screenshot shows the official Facebook page for the Saint-Pierre food market. It features a header with the page name and a profile picture. Below the header, there's a post from December 13, 2022, advertising the traditional food market at the Ravine des Cabris on December 14 and 28, from 16H to 20H. The post includes a photo of various fruits like pineapples and oranges. The page also displays contact information, including a phone number (0262 87 10 15) and an email address (forains.stpierre@plopus.re). There are sections for photos and reviews, both of which are currently empty.

This screenshot shows another view of the same Facebook page for the Saint-Pierre food market. It includes an 'Intro' section with details about the market's location (Boulevard Hubert DELISLE, Saint-Pierre, Réunion), operating hours (0262 87 10 15), and email (forains.stpierre@plopus.re). It also features a photo of fresh fish and other market goods. The page is described as being closed (Fermé) and has no reviews yet.

Sur les aspects décisionnels, organisationnels et techniques :

- Formation des régisseurs-placiers à la caractérisation des déchets du marché forain,
- Réactualisation de la cartographie du marché forain afin de disposer d'une meilleure lisibilité des emplacements

Sur les aspects fonctionnels :

- Relance de la signature électronique des contrats après le déploiement du nouveau logiciel intervenu en 2024.
- Optimiser les actions de communication et de promotion du marché forain en lien avec les services de la Ville et de Destination Sud Réunion

X - Compte rendu financier 2024

DESIGNATION	REEL 2023	REEL 2024
Chiffre d'affaires	201 358 €	272 330 €
Produits d'exploitation	201 358 €	272 330 €
Achats stockés approvisionnements	-	1 122 €
Achat de marchandises	91 972 €	81 240 €
Marge	109 386 €	189 968 €
Achats non stockés	1852 €	3 333 €
Autres achats et charges externes	35 354 €	60 010 €
Subventions d'exploitation	+ 14 697 €	+7 616 €
Impôts et taxes	1077 €	2 056 €
Rémunération du personnel et charges	124 749 €	93 890 €
Excédent brut d'exploitation	- 38 949 €	38 295 €
Dotations aux amortissements	897 €	755 €
Autres produits	37 €	227 €
Autres charges	106 €	678 €
Résultat d'exploitation	- 39 915 €	37 088 €
Résultat courant	- 40 045 €	36 775 €
Résultat exceptionnel	- 468 €	- 660 €
Impôt sur les bénéfices	- 681 €	- 356 €
Résultat de l'exercice	- 41 193 €	35 759 €

1 – Chiffres d’Affaires

Le Chiffre d’Affaires de la SPL OPUS concernant les marchés de plein air est constitué du produit des prestations de services versées par la Ville pour l’exécution du contrat (80 % des redevances totales perçues sur les 3 marchés). En 2024, suite à la renégociation des conditions financières du contrat, le Chiffre d’Affaires s’établit à 272 330 € contre 201 358 € en 2023.

2 – Autres produits d’exploitation

Ce poste correspond à la quote-part des produits divers de gestion courante de la SPL OPUS affecté au contrat des marchés de plein air.

3 – Subvention d’exploitation

Le montant des subventions d’exploitation concerne les aides octroyées par l’ASP et celles de l’Etat sur le recrutement d’alternants.

4 – Coûts directs

Ce poste concerne les consommables et frais directs confiés à des tiers pour l’entretien des marchés. Il s’établit pour 2024 à 81 240 €. Ce poste est principalement constitué des coûts liés au nettoyage du marché forain assuré par la société NICOLLIN via un contrat de prestation (marché public) et aux frais de gestion de déchets qui incombent à la SPL OPUS en qualité de producteur de déchet, versés à ILEVA.

5 – Autres Achats et Charges Externes

Ce poste concerne les frais de structure (ou frais de siège). Ils ont connu une augmentation en 2024 du fait du déploiement du nouveau logiciel de gestion des droits de places (+12 000 €), de la location en leasing d’un véhicule dédié au service (+4800 €) et d’un local mutualisé à usage de bureau.

6 – Impôts et taxes

Ce poste correspond à la quote part des frais de taxe d’apprentissage, taxe de formation, CFE, TVS, et CVAE.

7 – Charges personnel

Ce poste correspond au montant des salaires payés au personnel intervenant sur le contrat des marchés de plein air. Les effectifs sont directement salariés de la SPL OPUS. Le poste tient compte du montant des rémunérations desservies et du paiement des heures supplémentaires qu’impose la gestion du marché forain du samedi notamment. La révision des plannings de travail a permis de maîtriser, voire de réduire le coût des charges de personnel.

7 – Impôts sur bénéfice

Le poste correspond à la quote-part de l’**impôt global** sur les bénéfices payés par la société. Il est négatif pour 2024.

Résultat de l’exercice : 35 759 €

CONCLUSION

L'exercice 2024 se clôture pour la première fois sur un résultat positif de **35 759 €**. Cette évolution favorable s'explique notamment par la renégociation des conditions financières du contrat, qui prévoit désormais une rémunération de la SPL OPUS à hauteur de **80 % des redevances collectées**, produisant ainsi des effets concrets et significatifs.

Le marché forain demeure l'activité centrale dans le cadre de la gestion du contrat. Le marché de la Ravine des Cabris est marqué quant à lui par une absence de fréquentation, qui pose inéluctablement la question de son maintien.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par une amélioration des procédures administratives liées au fonctionnement des marchés de plein air, grâce à l'acquisition d'un nouveau logiciel, mieux adapté à la gestion du domaine public et aux spécificités de ce type d'activité.

Enfin, la SPL OPUS finalisera au cours de l'exercice à venir les démarches relatives à la caractérisation des biodéchets, avec pour ambition de tendre vers un **marché zéro déchet**.